

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 janvier 2024

RECONNAÎTRE LES MÉTIERS DE LA MÉDIATION SOCIALE - (N° 1208)

Adopté

AMENDEMENT

N° AS42

présenté par
M. Vignal, rapporteur

ARTICLE PREMIER

À la fin de l'alinéa 12, supprimer les mots :

« , publique ou privée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel